



**EXTRAIT DES PROCES-VERBAUX
DES DELIBERATIONS DU COMITE
SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE LA MARTINIQUE**

Séance de : **Vendredi 03 Mars 2023**

N°23-17

OBJET : Partenariat PNRM – Carbet des Sciences

Président de séance : Monsieur Robert DULYMOIS

Secrétaire de séance : Monsieur Emile GABRIEL

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le 03 Mars, les Membres du Comité du Syndicat Mixte se sont réunis à 14h30 en présentiel et par conférence audiovisuelle dans la salle virtuelle au siège du PNRM, à Tartenson, sur convocation du Président, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

I-Administration Générale

1. Adoption du Procès-Verbal in extenso de la séance du Comité du 25 Novembre 2022
 - A - Finances**
 2. Adoption du Règlement Budgétaire et Financier
 3. Débat sur les Orientations Budgétaires 2023 : Budget Principal – Budget Annexe CFME
 4. Autorisation d'engagement des dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2023
 - B - Ressources humaines**
 5. Création de postes – 6. Avancement des Agents du PNRM
 - C - Adoption de Plans de financement**
 - Direction de la Biodiversité
 7. Travaux sur la Pointe Caracoli – Atlas de la biodiversité communale – Etude sur les Chauves-Souris « Chimagua »
 - Direction des Grands Projets
 8. Mise en œuvre de la procédure UNESCO : Aménagement d'un parcours paysager Nature/Culture au Domaine d'Emeraude au Morne Rouge
 9. Convention tripartite Amis du Parc/PNRM/CTM dans le cadre de la biennale internationale d'art contemporain 2023
 10. Convention PNRM/Direction des Affaires Culturelles –
 11. Réhabilitation de la Purgerie de DUBUC –
 12. Mise en œuvre de la procédure OGS des Salines
 - Direction du Développement Local
 13. Café d'excellence Arabica Typica – Mise en œuvre d'une filière Cochon Créole – Agroforesterie – Apiculture – Désenclavement Fond Bourlet
 14. ACI relance de la filière bois – ACI valorisation du Fort Tartenson – ACI mise en place d'un corridor écologique
- II-Animation**
 15. Révision des tarifs – 16. Convention cadre PNRM/Carbet des Sciences
 17. Questions diverses

Membres présents

Pour la CTM → : Mesdames N. ACCUS-ADAINE – L. BEAULIEU – F. CARIUS – N. LIMIER.

Pour les Communes

→ **Membres Titulaires** : Mme L. BESUBE(Ajoupa Bouillon) – Mr C. LARCHER (Anses d'Arlet) - Mr G. MONSTIN (Carbet) – Mr A. BIRON (Case Pilote) -- Mr D. DE LEPINE (Ducos) - Mr J-L GUIZONNE (Grand'Rivière) – Mr J. THABAR (Gros-Morne) – Mr S. THALMENSY(Lorrain) – Mr J-C. VARACAVOUDIN (Macouba) – Mr M. MICHALON(Marigot) - Mr E. GABRIEL(Marin) – Mr J. ROY-CAMILLE(Morne Rouge) – Mme K. SALIBER(Morne Vert) - Mr C. CYRILLE (Prêcheur) – Mr G. GLONDU(Rivière Pilote) – Mr A. SAINTE-ROSE-FRANCHINE (Rivière-Salée) - Mr R. DULYMOIS(Robert) -- Mme M-J LAMIN (Saint-Joseph) – Mr C. SAINT-CYR(Sainte Anne) – Mme J. BAZABAS(Sainte Marie) - Mr C. PALIN (Trinité) – Mme B. BARDOUX (Trois-Ilets) – Mr L. OCCOLIER(Vauclin).



Membres titulaires absents ayant donné procuration

→CTM : Mme C. EMMANUEL à Mme N. LIMIER - Mr Jean-Claude ECANVIL à Mr G.
Mr Félix ISMAIN à Mr R. DULYMBOIS

→Communes : Mr J. MONFORT(Diamant) à Mr J-C. VARACAVOUDIN(Macouba) - Mr E. JEAN-BAPTISTE (Fonds Saint Denis) à
Mr J-L. GUIZONNE(Grand Rivière) – Mme M-A APOCALE (Saint Esprit) à Mr E. GABRIEL (Marin) -

Membres titulaires absents

→CTM : Mesdames K. BERNABE – S. NORCA - Messieurs N. AZEROT – M. NADEAU – E. DUFEAL – O. MARIE-REINE –
J. ROSE.

→Communes : Mr A. ALAMELU (Basse Pointe) - Mr B. BABIN (Bellefontaine) - Mr L. DE GRANDMAISON (Fort-de-
France) – Mr J. DOMERGUE(François) - Mr D. DOULIN (Lamentin) – Mr M. GOLBASAMY (Saint Pierre) – Mr J.
ELISABETH (Sainte Luce) – Mr E. JULTAT (Schoelcher) -

→Communautés d'agglomération : Mr L. CLEMENTE(CACEM) – Mr B. BIROTA (CAP NORD) – Mr J-F.
BEAUNOL(CAESM)

Absents excusés : Mme M-A RAVIN et Mr D. DINAL(CTM) –

Assistaient à la Réunion

Monsieur R. BRITHMER, Directeur Général des Services du PNRM et ses Collaborateurs.



Le Comité du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional de la Martinique,

Accusé de réception en préfecture
972-259720019-20230428-23-17-DE
Date de réception préfecture : 28/04/2023



PREFECTURE DE MARTINIQUE

Vu le code général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n° 2012-1184 du 23 octobre 2012 approuvant la charte révisée du Parc naturel régional de la Martinique,

Vu l'arrêté préfectoral approuvant les statuts du SM/PNRM,

Considérant que l'éducation et la formation à l'environnement et au territoire est le premier vecteur de l'action du Parc naturel régional de la Martinique. Qu'elle est nécessaire pour informer, sensibiliser, mobiliser, convaincre et contractualiser pour l'action,

Considérant que le PNRM depuis sa création a engagée auprès de la population des actions d'éducation permanente à l'environnement et au développement durable. Et que cela implique l'ensemble des savoir-faire des équipes des Parcs mais également de celles des partenaires,

Considérant que pour accomplir cette mission d'éducation, qu'il convient de catalyser les initiatives, et de rassembler les acteurs, et de les mettre en réseau pour créer de la convivialité, de la participation, et du dynamisme,

Considérant qu'à cet effet un projet de partenariat entre le Carbet des Sciences et le PNRM est envisagé à travers un projet de convention,

Il est demandé aux Membres du Comité syndical de se prononcer sur la validation d'une convention de partenariat avec le Carbet des Sciences.

Sur proposition du Président et après en avoir délibéré,

A l'unanimité des voix des membres présents et représentés.

le Comité syndical

Article 1

Approuve la convention cadre jointe en annexe, entre le Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional de la Martinique et le Carbet des Sciences.

Article 2

Donne mandat au Président du Syndicat Mixte du PNRM pour signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette convention.

Article 3

Cette délibération sera inscrite au recueil des actes administratifs du Syndicat Mixte et transmise au représentant de l'État.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le vendredi 03 mars 2023

Le Président


Félix ISMAIN



Handwritten signature and date: 15/04/23





Convention cadre 2023 -2026

Entre :

L'association Loi 1901 « Le Carbet des Sciences CCSTI Martinique »,
Représentée par son Président, Monsieur Benoît BÉRARD
Ayant son siège à 7 km, Route de Gondeau, 97232 Le Lamentin
Portant la numéro Siren 394418875

Ci-après désignée « CDS »

D'une part

Et :

Le Syndicat Mixte du parc naturel Régional de la Martinique
Représenté par son Président, Monsieur Félix ISMAIN
Ayant son siège au Fort Tartenson – Avenue Saint-John Perse
BP 437 – 97205 Fort de France Cedex, MARTINIQUE
Portant le numéro de SIRET : 259 720 019 000 43

Ci-après dénommé « PNRM »

D'une part

Les parties étant ci-après désignées, ensemble ou séparément, par « Parties » ou « Partie ».

- Vu la Charte du Parc Naturel Régional de la Martinique 2012/2024 approuvée par décret n° 2012-1184 du 23 octobre 2012,

Préambule :

Le Parc naturel régional de la Martinique (PNRM) est né en 1976 de la volonté d'allier le développement économique de l'île avec la préservation de ses richesses naturelles et culturelles. Depuis sa création, le PNRM a contribué à faire prendre conscience du lien entre nature et culture au sein de l'identité martiniquaise.

La Martinique, classée parmi l'un des 34 hot spots de la biodiversité mondiale, a mis en place un projet d'avenir pour gérer de manière durable sa très forte expansion démographique, urbaine et économique sur un territoire limité en surface. Le Parc régional naturel de la Martinique (PNRM) est l'un des acteurs majeurs de ce projet.

Protéger, aménager, développer, informer, expérimenter...

Le PNRM accompagne les 32 communes de son territoire vers un développement durable et mène de nombreuses actions dans des domaines aussi divers que l'agriculture, le tourisme, l'environnement, l'économie, etc.

Il intervient notamment sur :

- ✓ la diversification des produits de l'offre touristique en matière de tourisme vert, d'écotourisme et d'agritourisme
- ✓ la valorisation des productions du terroir
- ✓ la préservation des paysages
- ✓ la sensibilisation au respect de l'environnement et à la nécessité d'un comportement écocitoyen
- ✓ l'animation et la promotion du territoire
- ✓ la protection des terres
- ✓ la mise en œuvre d'études scientifiques sur la biodiversité
- ✓ la formation aux métiers de l'environnement

Le PNRM met en œuvre des projets sur l'ensemble du territoire du Parc qui s'étend sur les 2/3 de l'île, au cœur des terres rurales habitées, reconnues pour leur forte valeur paysagère et patrimoniale.

Le PNRM depuis sa création a engagée auprès de la population des actions d'éducation permanente à l'environnement.

Cette mission doit catalyser les initiatives, rassembler les acteurs, mettre en réseau les partenaires, créer de la convivialité, de la participation, du dynamisme.

La mission du Carbet des Sciences-CCSTI de la Martinique consiste au développement et à la diffusion de la culture scientifique, technique, industrielle et de l'innovation sur le territoire de la Martinique et au-delà.

Le CDS a été créé en 1993. Durant ces années, il a acquis de réelles compétences pour faire partager les savoirs et mettre en place une citoyenneté active sur les problèmes scientifiques. Il a aussi développé un savoir-faire dans l'identification des questions qui préoccupent nos concitoyens et dans la réalisation d'outils de médiation pour rendre la connaissance scientifique plus accessible à tous.

Labélisé « Science, culture et innovation » par le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche en 2008, pôle territorial de référence de la culture scientifique pour la Martinique depuis 2012, le Carbet des sciences est également agréé par l'Education Nationale (agrément renouvelé en 2019) ainsi que Jeunesse et Education populaire (agrément 2021).

La CDS touche annuellement 40.000 personnes en Martinique toutes actions confondues. Ces bénéficiaires sont principalement issus de public scolaires.

Les pôles biodiversité, énergie, nutrition santé, archéologie... du CDS développent des projets de culture scientifique et technique sur de nombreuses thématiques scientifiques. L'objectif est de faire découvrir et d'informer nos concitoyens sur des sujets divers et variés de la culture scientifique. La culture scientifique et technique devient aujourd'hui un enjeu de politique publique et le fait scientifique et l'esprit critique sont des piliers du débat démocratique.

L'acquisition de ces savoirs scientifiques et techniques sont donc indispensables pour permettre aux citoyens de comprendre la nécessité d'agir personnellement au quotidien (réduction des déchets, économies d'eau et d'énergie, etc.) et de prendre part aux débats sur des problématiques locales concernant de nombreux sujets (biodiversité, habitat, alimentation...).

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les modalités de partenariat entre le PNRM et le CDS pour la mise en œuvre de principes, objectifs et démarches de découvertes, sensibilisations propres à l'éducation au développement durable dans le domaine de l'environnement, de la culture scientifique et de la biodiversité pour tous types de publics.

Articles 2 : Objectifs

Le partenariat a pour objectifs de

- ⇒ Concevoir des actions d'information et de sensibilisation à l'environnement conformément à la charte en vigueur dans le PNRM.
- ⇒ Favoriser des actions partenariales avec l'ensemble des lieux, structures et personnes-ressources du territoire, afin de faire découvrir, faire comprendre et agir ensemble pour un développement durable.

Article 3 : Engagements du Carbet des sciences

Le CDS réalise chaque année un ensemble d'actions sur l'ensemble du territoire de la Martinique visant à sensibiliser le public sur la nécessité de préserver la biodiversité et si possible de modifier, à l'échelle collective et individuelle, le comportement de chacun.

Afin d'accompagner et de renforcer les équipes du PNRM dans sa politique de communication de proximité vers différents publics, certaines actions du CDS, notamment celles du pôle Biodiversité se feront en synergie avec le PNRM :

1. Participer à l'animation de la maison de la Mangrove :

La Maison de la Mangrove a pour objectif de valoriser mais aussi d'améliorer auprès du grand public, la connaissance des zones humides, espaces naturels qui abritent d'innombrables espèces végétales et animales. En Martinique, les mangroves sont les zones humides les plus emblématiques. Le CDS dispose de médiateurs scientifiques formés à cette thématique et plus largement à la médiation

scientifique ainsi que d'un certain nombre d'outils pédagogiques pouvant participer à l'animation du site.

2. Proposer des visites guidées subaquatiques

Le Carbet des Sciences a créé et installé le sentier sous-marin des îlets du François fin 2013, parcours ludique de découverte des fonds marins situé au pied de l'îlet Thierry. Le CDS réalise des visites guidées sur ce site mais également sur d'autres lieux exemplaires identifiés notamment le « *sentier sous-marin Lakay* » aménagé par le PNRM. Le CDS est déclaré Etablissement d'Activités Physiques et Sportives (EAPS) n°97213ET0032 auprès de la DJSCS et la randonnée subaquatique est encadrée et sécurisée par un moniteur de plongée diplômé d'état (Brevet d'Etat d'Educateur Sportif 1er degré option plongée subaquatique n° 972.12.0006) qui est également biologiste marin de formation.

3. Participer aux côtés du PNRM à des événements annuels structurants pour communiquer autour des milieux terrestres ou marins

⇒ **Faire connaître la réserve naturelle marine du Prêcheur via des actions d'information, de communication et sensibilisation à terre et en mer auprès de différents publics**

Zone naturelle d'intérêt faunistique et floristique, la Réserve Naturelle Régionale marine du Prêcheur, dénommée Réserve marine Albert Falco a été créée le 22 octobre 2014. Elle s'étend sur une bande littorale de 500 mètres de large le long de la commune du Prêcheur et englobe 2 sites d'exception, les îlets de la Perle et de la Citadelle.

Un événement annuel composé d'un village de la mer et de randonnées subaquatiques autour de la journée mondiale des océans sera mis en place par les parties.

⇒ **Journée mondiale des zones humides (Février) :**

La Journée mondiale des zones humides est une journée internationale qui depuis le 2 février 1997 chaque année est consacrée à la sensibilisation du grand public aux zones humides et célèbre l'anniversaire de la signature de la convention de Ramsar en Iran, par 157 pays, le 2 février 1971. L'ensemble des manifestations gravitant autour de cette journée entre fin janvier et fin février peuvent être labellisés via le site <http://zones-humides.org>.

En Martinique, les zones humides (mangroves, mares, étangs, marais...) représentent 2,5% du territoire soit 2 875 hectares.

Un événement commun associant d'autres partenaires (ODE, PNMM, associations...) ou plusieurs événements complémentaires pourront être mis en place à cette occasion.

⇒ **Fête de la Nature (Mai) :**

Créée en France en 2007 à l'initiative de l'IUCN et du magazine Terre Sauvage, elle a lieu tous les ans au mois de Mai à une date la plus proche du 22 mai, date de la journée internationale de la biodiversité. L'objectif est de permettre à tous les publics de vivre une expérience de la nature à son contact. A cette occasion, des milliers de manifestations sont organisées par les associations de conservation et d'éducation à la nature, les collectivités locales, les établissements scolaires, les entreprises, les particuliers... sur tout le territoire français, en métropole et en Outre-mer, dans les villes comme à la campagne. La Fête de la nature est coordonnée en France par l'association éponyme, qui rassemble l'ensemble des organisateurs nationaux et partenaires de l'événement et œuvre pour accompagner les organisateurs locaux et porter la communication nationale de l'événement.

⇒ **Fête de la science (Mi-novembre) :**

Il s'agit d'une fête pour promouvoir la science et la connaissance. Cet événement a pour objectifs de : favoriser le partage de savoirs et les échanges entre les **chercheurs et les citoyens, valoriser le**

travail de la communauté scientifique, faciliter l'accès à une information scientifique de qualité, créer des vocations...

Le Carbet des Sciences coordonne cet évènement en Martinique depuis 1993.

4. Participer à l'animation du pavillon pédagogique sur le site du Domaine d'Émeraude

Le site du Domaine d'Émeraude dont le PNRM assure la gestion dispose d'une infrastructure spéciale dédié à aux actions de sensibilisation à l'éducation à l'environnement.

Le CDS accompagnera le PNRM sur l'animation de cet espace en mettant à disposition ses ressources selon un calendrier qui sera établie conjointement entre le CDS et le PNRM.

Article 4 : Engagements du PNRM

L'éducation et la formation à l'environnement et au territoire est le premier vecteur de l'action du PNRM : elle est nécessaire pour informer, sensibiliser, mobiliser, convaincre et contractualiser pour l'action. Corrélativement, elle implique l'ensemble des savoir-faire des équipes des Parcs. »

L'écocitoyenneté et l'éducation pour tous doivent être réactivées pour faire vivre une culture « Parc naturel régional »

Ainsi le PNRM s'engage à :

1. Faire la promotion des actions du CDS dans son catalogue pédagogique

Le PNRM propose une offre d'activités pédagogiques de sensibilisation ou découverte dans un catalogue qu'il édite selon une périodicité annuelle ou biannuelle à destination du public scolaire. Le PNRM propose d'inclure dans l'offre les animations du CDS qui seront arrêtées conjointement entre les parties.

2. Mettre à disposition ses sites pour l'animation des activités du CDS

Le PNRM est gestionnaire des sites ci-dessous :

- ⇒ Le Domaine d'Émeraude au Morne Rouge
- ⇒ Le Château DUBUC à la Trinité
- ⇒ La Maison de la Mangrove aux Trois Ilets
- ⇒ La Réserve Marine « Albert FALCO » au Prêcheur
- ⇒ La Réserve naturelle de la Caravelle à trinité
- ⇒ La Réserve naturelle des Ilets de Sainte Anne

En fonction de son programme d'activités le PNRM favorisera la mise à disposition de ses sites selon un calendrier qui sera définie conjointement entre les parties.

Article 5 : Durée de la Convention

La présente convention entre en vigueur à compter du 1er avril 2023 pour une durée de trois (3) ans soit jusqu'au 30 mars 2026. Elle pourra faire l'objet d'une prolongation par voie d'avenant.

La convention pourra également faire l'objet d'avenants spécifiques cosignés avec des objectifs annuels.

Article 6 : Modalités financières

Tout ou partie des actions listées en Article 3 feront l'objet de demandes de subventions auprès d'autres partenaires du CDS (CTM, ODE, DEAL, Fondations...). Les actions inscrites dans le cadre de programmes financés par ailleurs seront gratuites pour le PNRM (Fête de la science, stands PNA, programme d'éducation à l'environnement marin...)

En revanche, les demandes spécifiques d'animations ou de formations coconstruites feront l'objet d'une facturation après acceptation des devis par le PNRM. Le Carbet des sciences relève du secteur privé et ne bénéficie d'aucune subvention de fonctionnement.

Article 7 : Résiliation

La présente convention pourra être modifiée par avenant librement négocié entre les parties. Elle pourra être résiliée par l'une des parties signataires par lettre recommandée avec accusé de réception, adressée à l'autre partie moyennant le respect d'un préavis de 2 mois.

Article 8 : Responsabilité et Assurances

Les parties s'engagent à souscrire auprès d'une compagnie d'assurance notoirement solvable, ayant son siège social dans l'Union Européenne, une police d'assurance Responsabilité Civile.

Article 9 : Communication

Le CDS et le PNRM communiqueront ensemble sur leurs actions communes après information et citation du partenaire via communiqué de presse commun, sites internet et réseaux sociaux respectifs ou tout autres supports.


Article 9 : Litiges

La convention est soumise au droit français.

En cas de difficultés sur l'interprétation, l'exécution ou la validité de la Convention, les Parties s'efforceront de résoudre leur différend à l'amiable. Au cas où les Parties ne parviendraient pas à résoudre leur différend le litige sera porté devant le tribunal de Fort-de-France

Fait au Lamentin, en 2 exemplaires

Le

<p>Pour le Carbet des Sciences Son Président – Benoît BÉRARD</p> <p>Lu et approuvé / Signature</p>	<p>Pour le Parc naturel régional de la Martinique Son Président – Félix ISMAIN</p> <p></p> <p>Lu et approuvé / Signature</p>
--	---